

Annexe I.3

**UNITÉS CONSTITUTIVES
DU RÉFÉRENTIEL DE CERTIFICATION**

UNITÉS CONSTITUTIVES DU RÉFÉRENTIEL DE CERTIFICATION

UNITÉ U.11

Épreuve E.1 : Épreuve technologique

Sous-épreuve E1.1 : Techniques de production

C	COMPÉTENCES TERMINALES	Savoirs associés	S1	S2	S3	S4
C11	Collecter l'information.					
C12	Décoder l'information technique ou scientifique.					
C21	Traiter des données.					
C22	Analyser l'environnement de la production.					
C23	Préparer un processus de production ou de mise en marché.					
C31	Mettre en oeuvre les moyens nécessaires à la production.					
C32	Réaliser et surveiller une production de cultures marines.					
C33	Mettre en marché des produits.					
C34	Effectuer les opérations de suivi financier de l'entreprise.					
C41	Gérer une production et son environnement.					
C42	Gérer les moyens de production.					
C43	Gérer le budget de l'entreprise.					
C44	Gérer la commercialisation des produits.					
C51	Produire et transmettre un document ou un message.					
C52	Négocier avec un partenaire.					

UNITÉ U.12

Épreuve E.1 : Épreuve technologique

Sous-épreuve E1.2 : Économie et commerce

C	COMPÉTENCES TERMINALES	Savoirs associés	S1	S2	S3	S4
C11	Collecter l'information.					
C12	Décoder l'information technique ou scientifique.					
C21	Traiter des données.					
C22	Analyser l'environnement de la production.					
C23	Préparer un processus de production ou de mise en marché.					
C31	Mettre en oeuvre les moyens nécessaires à la production.					
C32	Réaliser et surveiller une production de cultures marines.					
C33	Mettre en marché des produits.					
C34	Effectuer les opérations de suivi financier de l'entreprise.					
C41	Gérer une production et son environnement.					
C42	Gérer les moyens de production.					
C43	Gérer le budget de l'entreprise.					
C44	Gérer la commercialisation des produits.					
C51	Produire et transmettre un document ou un message.					
C52	Négocier avec un partenaire.					

UNITÉ U.21

Épreuve E.2 : Épreuve de gestion et mathématiques

Sous-épreuve E2.1 : Gestion

		Savoirs associés	S1	S2	S3	S4
C	COMPÉTENCES TERMINALES					
C11	Collecter l'information.					
C12	Décoder l'information technique ou scientifique.					
C21	Traiter des données.					
C22	Analyser l'environnement de la production.					
C23	Préparer un processus de production ou de mise en marché.					
C31	Mettre en oeuvre les moyens nécessaires à la production.					
C32	Réaliser et surveiller une production de cultures marines.					
C33	Mettre en marché des produits.					
C34	Effectuer les opérations de suivi financier de l'entreprise.					
C41	Gérer une production et son environnement.					
C42	Gérer les moyens de production.					
C43	Gérer le budget de l'entreprise.					
C44	Gérer la commercialisation des produits.					
C51	Produire et transmettre un document ou un message.					
C52	Négocier avec un partenaire.					

UNITÉ U.22

Épreuve E.2 : Épreuve de gestion et mathématiques

Sous-épreuve E.2.2 : Mathématiques

L'unité mathématiques englobe l'ensemble des objectifs, capacités, compétences et savoir-faire mentionnés dans l'arrêté du 9 mai 1995 modifié relatif aux programmes de mathématiques applicables dans les classes préparant au baccalauréat professionnel (B.O.E.N. spécial n°11 du 15 juin 1995).

La partie mathématique est constituée des éléments suivants :

- Activités numériques et graphiques (I).
- Fonctions numériques (II) :
 - 1) propriétés des fonctions ;
 - 2) dérivation.
- Activités géométriques (III).

UNITÉ U.31

Épreuve E.3 : Épreuve pratique

Sous-épreuve E.3.1 : Évaluation de la période de formation en milieu professionnel

Savoirs associés		S1	S2	S3	S4
C	COMPÉTENCES TERMINALES				
C11	Collecter l'information.				
C12	Décoder l'information technique ou scientifique.				
C21	Traiter des données.				
C22	Analyser l'environnement de la production.				
C23	Préparer un processus de production ou de mise en marché.				
C31	Mettre en oeuvre les moyens nécessaires à la production.				
C32	Réaliser et surveiller une production de cultures marines.				
C33	Mettre en marché des produits.				
C34	Effectuer les opérations de suivi financier de l'entreprise.				
C41	Gérer une production et son environnement.				
C42	Gérer les moyens de production.				
C43	Gérer le budget de l'entreprise.				
C44	Gérer la commercialisation des produits.				
C51	Produire et transmettre un document ou un message.				
C52	Négocier avec un partenaire.				

UNITÉ U.32

Épreuve E.3 : Épreuve pratique

Sous-épreuve E.3.2 : Évaluation de la pratique professionnelle en établissement de formation

Savoirs associés		S1	S2	S3	S4
C	COMPÉTENCES TERMINALES				
C11	Collecter l'information.				
C12	Décoder l'information technique ou scientifique.				
C21	Traiter des données.				
C22	Analyser l'environnement de la production.				
C23	Préparer un processus de production ou de mise en marché.				
C31	Mettre en oeuvre les moyens nécessaires à la production.				
C32	Réaliser et surveiller une production de cultures marines.				
C33	Mettre en marché des produits.				
C34	Effectuer les opérations de suivi financier de l'entreprise.				
C41	Gérer une production et son environnement.				
C42	Gérer les moyens de production.				
C43	Gérer le budget de l'entreprise.				
C44	Gérer la commercialisation des produits.				
C51	Produire et transmettre un document ou un message.				
C52	Négocier avec un partenaire.				

UNITÉ U.4

Épreuve E.4 : Épreuve de langue vivante

L'unité englobe l'ensemble des objectifs, capacités et compétences énumérés dans l'arrêté du 23 mars 1988 relatif aux programmes de langues vivantes étrangères des classes préparant au baccalauréat professionnel (B.O.E.N. n°18 du 12 mai 1988).

UNITÉ U.51

Épreuve E.5 : Épreuve de français, histoire - géographie

Sous-épreuve E.5.1 : Français

L'unité est définie par les compétences établies par l'arrêté du 9 mai 1995 relatif aux objectifs, contenus et capacités de l'enseignement du français dans les classes préparant au baccalauréat professionnel (B.O.E.N. spécial n°11 du 15 juin 1995).

UNITÉ U.52

Épreuve E.5 : Épreuve de français, histoire - géographie

Sous-épreuve E.5.2 : Histoire - géographie

L'unité est définie par les compétences établies par l'arrêté du 9 mai 1995 relatif aux objectifs et contenus de l'enseignement de l'histoire et de la géographie dans les classes préparant au baccalauréat professionnel (B.O.E.N. spécial n°11 du 15 juin 1995).

UNITÉ U.6

Épreuve E.6 : Épreuve d'éducation artistique - arts appliqués

L'unité englobe l'ensemble des capacités et des compétences présentées par le programme - référentiel défini par l'annexe III de l'arrêté du 17 août 1987 relatif au programme des classes préparant au baccalauréat professionnel (B.O.E.N. n°32 du 17 septembre 1987).

UNITÉ U.7

Épreuve E.7 : Épreuve d'éducation physique et sportive

L'unité englobe l'ensemble des objectifs, capacités et compétences énumérés par l'arrêté du 22 novembre 1995 relatif aux modalités d'organisation du contrôle en cours de formation et de l'examen terminal pour l'éducation physique et sportive au lycée (B.O.E.N. n°46 du 14 décembre 1995).

UNITÉ FACULTATIVE

Épreuve de langue vivante

L'épreuve a pour but de vérifier la capacité du candidat de comprendre une langue vivante parlée et la capacité de s'exprimer de manière intelligible pour un interlocuteur n'exigeant pas de particularités linguistiques excessives sur un sujet d'intérêt général.